



Placement financier suite réception commission

Par **Simon33**, le **09/12/2009** à **10:28**

Bonjour,
Je vais recevoir une somme pour une commission commerciale. Je dois agir en tant qu'entreprise pour pouvoir facturer la prestation de mise en contact d'un client et d'un fournisseur. Je pensais ouvrir un statut d'autoentrepreneur mais la somme que je vais recevoir sera très largement supérieur à 32000€ (100-150k€).
Je cherche une solution pour pouvoir mettre de côté ou investir cette somme sans être taxé de façon déraisonnable.
Est-ce que je peux monter une SCI et investir dans un bien immobilier et ainsi limiter les dégâts? Dans ce cas est-ce que je peux facturer une prestation commerciale au titre d'une SCI (ça me paraît difficilement faisable)?
Ou alors quel type de société est-ce que je peux monter pour facturer et réinvestir?
Merci de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **jeetendra**, le **09/12/2009** à **10:53**

[fluo]Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux[/fluo]
12 place de la Bourse - 33076 Bordeaux Cedex
Tél : 05.56.79.50.00
Bonjour, contactez la CCI de Bordeaux, ils tiennent des permanences juridiques et vous renseigneront efficacement relativement à vos préoccupations, bonne journée à vous.